Vrai ou faux ? Justifiez vos réponses.

a. Les charges et les produits sont comptabilisés sur leur exercice dès qu'ils sont réglés.

b. Une entreprise vient de perdre un contrat majeur et estime qu'elle ne survivra pas à l'exercice suivant. Elle peut néanmoins présenter ses comptes selon les mêmes méthodes que pour l'exercice précédent. µ

c. Les éléments acquis en crédit-bail sont bien, en substance, des immobilisations et non de simples loyers. Ils sont enregistrés en immobilisation.

d. Le principe de prudence permet que les actifs ou les produits ne soient pas surévalués et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués.

e. Une facture d'achat n'a pas été enregistrée. Bien qu'elle soit non significative, il faut l'enregistrer et rééditer les états de synthèse.